

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi premier juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le mardi 25 juin 2024, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal PUISAY, Maire

PRESENTS : Monsieur Pascal PUISAY, Monsieur Michel BAUCHET, Madame Jeanne GIRARD, Madame Christiane BRETONNEAU, Monsieur Joseph LIZEUL, adjoints.  
Monsieur Michel CRENN, Monsieur Gérard PICARD-BRETECHE, Madame Isabelle HELLARD, Monsieur Jean-François VALLEE, Monsieur Karl VALLIERE, Madame Sandrine GOMEZ, Monsieur Bruno SICARD.

ABSENTS : Madame Ingrid BIZEUL (donne pouvoir à Madame Isabelle HELLARD).

Secrétaire de séance : Madame Sandrine GOMEZ



**1-AFFAIRES GENERALES**

1-1 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juin 2024.

1-2 Mise en place du Pass Culture – convention de partenariat.

**2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES**

2-1 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan – Programme de Solidarité Territoriale (PST) (vidéoprotection).

2-2 Tarifs saison culturelle 2024-2025.

2-3 Tarif 2024 pour le marché des saveurs d'automne.

2-4 Subvention exceptionnelle pour l'association « Les sapeurs au sommet ».

2-5 Convention pour l'installation d'un manège enfantin sur l'espace « Petit Breton ».

**3- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

3-1 Présentation du projet de couverture de la Place du marché.

**4-INTERCOMMUNALITE**

4-1 Convention constitutive d'un groupement de commande publique – programme de voirie 2024-2025-2026 de la commune de Pénestin.

4-2 Présentation du plan de gestion différencié des bords de voirie.

**5- PERSONNEL**

Néant

**6- QUESTIONS DIVERSES**

Néant

**7- INFORMATIONS MUNICIPALES**

7-1 Décisions d'urbanisme : avril, mai et juin 2024.

*En préambule, Monsieur le Maire sollicite une minute de silence en hommage à Laurent MAURICE, Directeur général adjoint décédé le samedi 29 juin 2024 des suites d'une longue maladie et informe que les drapeaux de la commune ont été mis en berne.*

**1-AFFAIRES GENERALES**

**1-1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024.**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juin 2024.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juin 2024.

## 1-2 MISE EN PLACE DU PASS-CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel CRENN

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture, porté par la SAS Pass Culture, créée à cet effet. Le Pass Culture contribue à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Il se compose de deux déclinaisons :

- o Une part individuelle qui s'adresse aux jeunes à partir de 15 ans pour leur offrir, sur une application dédiée et géolocalisée, l'accès à toutes les offres culturelles accessibles autour de chez eux, en ouvrant à chacun d'entre eux un crédit,
- o Une part collective pour la mise en place de projets par classe, au sein des établissements scolaires à partir de la sixième.

L'application Pass Culture recense les propositions d'acteurs culturels de tous les secteurs (cinéma, livre, spectacle vivant, musique, musées et expositions, visites patrimoniales, cours et pratiques artistiques les plus variés, etc.). L'application sans crédit est également ouverte à tous et permet à l'ensemble des utilisateurs de découvrir l'offre culturelle présente sur le Pass Culture et notamment celle de Pénestin.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention entre la commune de Pénestin et la SAS Pass Culture afin d'établir les termes du partenariat les liant.

Après en avoir entendu l'exposé ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de signer une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture pour la mise en place du Pass Culture ;

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la SAS Pass Culture telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## 2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES

### 2-1 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN – PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE (PST) (VIDEOPROTECTION).

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PICARD-BRETECHE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter une demande de subvention au titre du programme de solidarité territoriale.

Monsieur le Maire présente donc le projet d'installation d'une vidéoprotection sur l'ensemble de la commune et précise que ce programme entre dans le cadre d'attribution du programme de solidarité territoriale.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	293 070 €	DETR (dépense subventionnable maximum 30 % de 200 000 €)	60 000 €
Etudes	13 950 €	FIPD	125 292 €
		Conseil Départemental (PST)	60 324 €
		Autofinancement	61 404 €
<b>Total</b>	<b>307 020 €</b>	<b>Total</b>	<b>307 020 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le programme le programme d'installation d'une vidéoprotection sur la commune de Pénestin pour un montant de 307 020 € HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention auprès du Département du Morbihan dans le cadre du programme de solidarité territoriale.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## 2-2 TARIFS SAISON CULTURELLE 2024-2025.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel CRENN

La commune de Pénestin lance pour seconde année une saison culturelle à compter du 04 octobre 2024 et hors période estivale en partenariat avec l'office de tourisme intercommunal, Sensation Bretagne, France Bleu Armorique, CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo, le Département du Morbihan et la Région Bretagne.

Vous pouvez réserver vos places en ligne sur le site de la mairie ou sur le site de l'office du tourisme intercommunale La Baule-Presqu'île de Guérande ou en vous rendant dans les bureaux de l'office du tourisme intercommunale La Baule-Presqu'île de Guérande (Pénestin, Mesquer, Saint-Lyphard, Piriac sur Mer, La Turballe, Guérande, La Baule et Le Pouliguen).

L'assemblée est amenée à fixer le prix d'entrée pour les différents spectacles payants comme indiqué dans la convention billetterie à savoir :

### - Le 04 octobre 2024 : La cuillère en bois

- o Plein tarif : 15 €
- o Tarif réduit 10 € (-18 ans, demandeurs d'emploi, RSA)

### - Le 26 octobre 2024 : Lili Cros // Thierry Chazelle (possibilité d'une seconde séance le 27 octobre 2024)

- o Tarif unique : 20 €

### - Le 07 décembre 2024 : Daniel Camus

- o Plein tarif : 15 €
- o Tarif réduit 10 € (-18 ans, demandeurs d'emploi, RSA)

### - Le 08 février 2025 : Mike & Rike

- o Tarif unique : 20 €

### - Le 08 mars 2025 : Comédie féminine à déterminer

- o Plein tarif : 15 €
- o Tarif réduit 10 € (-18 ans, demandeurs d'emploi, RSA)

### - Le 19 avril 2025 : Lilie, du bout des lèvres – Hommage à Barbara

- o Plein tarif : 15 €
- o Tarif réduit 10 € (-18 ans, demandeurs d'emploi, RSA)

Pour cette saison il est proposé une carte d'abonnement pour 4 spectacles (hors les spectacles des 26 et 27 octobre 2024 et 08 mars 2025) pour un montant de 40 €.  
Après en avoir entendu l'exposé ;

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les tarifs pour la saison culturelle 2024-2025 à savoir :
  - o Spectacles des 04 octobre 2024, 07 décembre 2024, 08 mars 2025 et 19 avril 2025 :

- Plein tarif : 15 €
- Tarif réduit : 10 € (-18 ans, demandeurs d'emploi, RSA sur présentation d'un justificatif).
- Spectacles des 26 et 27 décembre 2024 et 08 février 2025 :
  - Tarif unique : 20 €
- **DIRE** qu'une carte d'abonnement pour 4 spectacles (or les spectacles des 26 et 27 décembre 2024 et du 08 février 2025) est proposé pour un montant de 40 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces y afférentes.

### **2-3 TARIF 2024 POUR LE MARCHÉ DES SAVEURS D'AUTOMNE.**

RAPPORTEUR : Monsieur Michel CRENN

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le marché des producteurs appelé « saveurs d'automne » aura lieu du 05 octobre 2024 au 06 octobre 2024 à l'espace Petit Breton.

Par conséquent il convient de fixer le tarif des emplacements (stand de 3 X 3) ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer un tarif unique à 50 € par stand.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

*Monsieur Michel CRENN informe l'assemblée que plusieurs animations seront prévues lors de ce weekend. Monsieur Gérard PICARD-BRETECHE souhaite savoir si le tarif est identique à celui de l'an passé ? Monsieur Michel CRENN précise qu'étant donné que ce marché ne s'inscrit plus dans le calendrier du Site Remarquable du Goût il n'y a donc plus de cotisation à verser à l'organisme SRG et, par conséquent, le tarif est unique et plus soumis au tarif SRG (pour rappel l'an passé le tarif pour les confréries SRG était de 200 €). De fait, ce marché de producteurs sera donc majoritairement représenté par des producteurs locaux.*

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le tarif des emplacements 2024 durant le marché des saveurs d'automne, à savoir :

▪ **Tarif unique : 50 € par stand de 3 x 3 m.**

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

### **2-4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « LES SAPEURS AU SOMMET ».**

RAPPORTEUR : Madame Christiane BRETONNEAU

L'association « Les sapeurs au sommet » a pour objet de récolter des fonds pour faire l'ascension du Mont Blanc et ainsi soutenir l'Œuvre des Pupilles.

Afin de permettre la concrétisation de ce projet cette association a besoin d'acquérir du matériel et demande le soutien de la commune à hauteur de 1 000 €.

Monsieur le Maire soumet cette demande à l'assemblée et propose de leur accorder les 1 000 € de subvention exceptionnelle demandée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Les sapeurs au sommet » une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

## 2-5 CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN MANEGE ENFANTIN SUR L'ESPACE « PETIT BRETON ».

RAPPORTEUR : Monsieur Michel CRENN

Une demande d'installation d'un manège enfantin émanant de Monsieur et Madame GUENEAU, propriétaires, a été déposée en mairie.

Monsieur et Madame GUENEAU demande la possibilité d'installer, comme chaque année, un :

- Parcours labyrinthe aventure
- Jeux de peluches (grues)
- Pêche aux canards
- Manège enfantin + barbe à papa
- Manège cascade
- Trampoline
- Trois caravanes d'habitation

Pour la période allant du lundi 24 juin 2024 au lundi 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La convention fixe les conditions d'occupation du domaine public d'une partie de la parcelle communale ZI 59 ainsi que la redevance fixée à 750 € pour l'ensemble de la période.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur et Madame GUENEAU à s'installer sur une partie de la parcelle ZI 59 pour la période du lundi 24 juin 2024 au lundi 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 750 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

## 3- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 3-1 PRESENTATION.DU PROJET DE COUVERTURE DE LA PLACE DU MARCHÉ

Présentation par le cabinet d'architecte Atelier Awen.

#### [Annexe 1](#)

*Monsieur le Maire précise à l'assemblée, qu'afin de protéger l'espace des vents, celui-ci sera fermé côté sud. Une placette sera créée afin de rendre le lieu accueillant. Il est également précisé que l'ensemble des commerçants seront consultés en amont de ce projet.*

## 4- INTERCOMMUNALITE

### 4-1 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PUBLIQUE – PROGRAMME DE VOIRIE 2024-2025-2026 DE LA COMMUNE DE PENESTIN.

RAPPORTEUR : Monsieur Joseph LIZEUL

La commune de Pénestin souhaite engager des travaux d'aménagement des voies suivantes :

1. Allée du Palandrin
2. Allée des Cupressus
3. Allée d'Inly
4. Route du Bile

## 5. Allée du Puits

Ces travaux d'aménagements peuvent nécessiter le renouvellement de tout ou partie du réseau d'eau pluviale relevant de la compétence de l'Agglo.

Considérant les possibilités de synergies entre les travaux de voirie et les travaux d'eaux pluviales relevant de la compétence de CapAtlantique La Baule Guérande Agglo, et compte-tenu de leur connexité en termes de phasage et de proximité géographique ainsi que l'intérêt de la massification des achats, gage d'économie et d'une meilleure coordination entre les projets, il semble opportun de prévoir la constitution d'un groupement de commandes entre acheteur publics, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

La convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commande publique constitué entre la commune de Pénestin et CapAtlantique La Baule Guérande Agglo, en vue de la passation des marchés de travaux pour l'aménagement des voies citées ci-dessus.

Après en avoir entendu l'exposé ;

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la convention constitutive d'un groupement de commande publique pour le programme de voirie 2024-2025-2026 tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.

## 4-2 PRESENTATION DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIE DES BORDS DE VOIRIE.

Présentation par Madame Morgane BARBOT – stagiaire dans le cadre de l'établissement de l'ABC (Atlas de Biodiversité communale).

### [Annexe 2](#)

*Monsieur Jean-François VALLEE demande si le calendrier peut être adapté en fonction de la météo ? Madame Morgane BARBOT précise qu'effectivement qu'il est nécessaire de prendre en compte les phénomènes météo et donc nécessairement de les intégrer au calendrier.*

## 5- PERSONNEL

Néant

## 6- QUESTIONS DIVERSES

Néant

## 7- INFORMATIONS MUNICIPALES

### 7-1 DECISIONS D'URBANISME : AVRIL, MAI ET JUIN 2024.

#### o Demands accordées en avril 2024 :

NUMERO	NOM	ADRESSE DU TERRAIN	PARCELLE	OBJET	DATE D'ACCORD
CU					
/	/	/	/	/	/
DP					
DP 056 155 24 T0033	M. COIRIER PATRICE	6 IMPASSE DU CASTILLY	ZS 86	MODIFICATION D'OUVERTURE	11/04/2024
DP 056 155 24 T0034	M. FREYERMUTH HUBERT	41 LOTISSEMENT "LE BISCAYO"	YI 146	DEMOLITION ET CONSTRUCTION	05/04/2024

DP 056 155 24 T0035	M. VALERI ERIC	7 CHEMIN DU CLOS BROGA	YA 199	TRANSFORMATION GARAGE EN HABITATION ET CONSTRUCTION	05/04/2024
DP 056 155 24 T0038	M. BOULVARD JEAN-CLAUDE	133A RUE BRAMBERT	ZX 100 ZX 101	RECUPERATEUR D'EAU ET MUR	03/04/2024
DP 056 155 24 T0040	M. LAGARDE PASCAL	9 ALLEE DES GENETS	ZH 250	OUVERTURE	11/04/2024
DP 056 155 24 T0043	MME SIMONET CATHERINE	22 RUE DE L'ILE A BACCHUS	YH 812	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	08/04/2024
DP 056 155 24 T0047	M. CODET FREDERIC	46 ROUTE DE MEN ARMOR	ZT 10	EXTENSION	25/04/2024
DP 056 155 24 T0048	M. GEFFRAY JEAN-LUC	ROUTE DU LOMER	ZO 240	DIVISION	25/04/2024
DP 056 155 24 T0049	M. CHRETIEN BERTRAND	16BIS ROUTE DE KERSEGUIN	YL 360	MENUISERIES	25/04/2024
DP 056 155 24 T0052	EDF ENR	ROUTE DU MARESCLE	ZA 1	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	25/04/2024
DP 056 155 24 T0054	M. LELAY MARC	387 ROUTE DE KERSEGUIN	YL 309	MODIFICATION D'ASPECT EXTERIEUR	29/04/2024
PA					
/	/	/	/	/	/
PC					
PC 056 155 24 T0015	M. GOUPIL SERGE	9 RUE DE L'ILE A BACCHUS	YH 844	EXTENSION ET CARPORT	25/04/2024
DIA					
IA 056 155 24 00009	ME PAUMIER JULIE	106 RUE DU HAUT PENESTIN	ZV 37	/	10/04/2024
IA 056 155 24 00010	ME BOHUON MATHIEU	27B ALLEE DES AULNES	YH 313	/	10/04/2024
IA 056 155 24 00011	ME LE CALVEZ TANGUI	LE GRENEL	YM 49	/	10/04/2024
IA 056 155 24 00012	ME LE CALVEZ TANGUI	2402 ROUTE DE KERVRAUD	YM 69	/	10/04/2024
IA 056 155 24 00014	ME ROULET-REY MURIEL	LA MINE D'OR	ZH 81 / 369	/	10/04/2024
IA 056 155 24 00016	ME HUSAR HELENE	5 ALLEE DU TOQUEN	YH 142	/	29/04/2024
IA 056 155 24 00017	ME GUIHARD CATHERINE	LA BOUILLONNIERE	ZC 150 / 155	/	25/04/2024
IA 056 155 24 00018	ME CHERUBIN HERVE	127 ALLEE DE LA LANDE DU LOGUY	ZO 47	/	29/04/2024
IA 056 155 24 00019	ME GUIHARD CATHERINE	LA BOUILLONNIERE	ZC 156	/	29/04/2024
IA 056 155 24 00020	ME GUIHARD CATHERINE	LE CRAY	YM 284 / 316	/	29/04/2024
IA 056 155 24 00021	ME LE CALVEZ TANGUI	RUE DE LA BARQUETTE	YB 234	/	29/04/2024

o **Demandes accordées en mai 2024 :**

NUMERO	NOM	ADRESSE DU TERRAIN	PARCELLE	OBJET	DATE D'ACCORD
CU					
CU 056 155 24 T0049	M. MOUGIN KEVIN	PENN PALUD	YH 894	DEUX RESIDENCES PRINCIPALES	07/05/2024
CU 056 155 24 T0081	MME GUEYE AITA	3 ALLEE DE LA GRANDE COTE	ZD 4	DIVISION POUR CONSTRUCTION	21/05/2024
CU 056 155 24 T0085	ME GUIHARD CATHERINE	4 ALLEE DES VANNEAUX	ZH 94	DIVISION POUR CONSTRUCTION	07/05/2024

CU 056 155 24 T0087	ME GUIHARD CATHERINE	IMPASSE DU DOUE	ZC 244 ZC 248	MAISON	07/05/2024
CU 056 155 24 T0091	AGENCE DE L'OCEAN	12 RUE DE KERAVAR	YH 514	DIVISION POUR CONSTRUCTION	07/05/2024
DP					
DP 056 155 24 T0042	M. MENAGER MICKAEL	450 ROUTE DU ROY TOULLAN	YH 261	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	21/05/2024
DP 056 155 24 T0045	M. LE BRIS BERNARD	652 BOULEVARD DE L'OCEAN	ZI 601	ABRI DE JARDIN ET PERGOLA	28/05/2024
DP 056 155 24 T0046	MME ROUXEL FABIENNE	54 RUE DE L'EGLISE	ZW 429	DIVISION	21/05/2024
DP 056 155 24 T0051	M. FEUVRAIS HERVE	96 ROUTE DE LANCHALLE	YN 321	GARAGE EN HABITATION	07/05/2024
DP 056 155 24 T0057	MME QUELARD ANNE-MARIE	45 POINTE DU BILE	YM 239	REGULARISATION	28/05/2024
DP 056 155 24 T0058	M. BOULAY ALAIN	4 RUE DE L'ILE A BACCHUS	ZI 505 ZI 508	PERGOLA BIOCLIMATIQUE	28/05/2024
DP 056 155 24 T0059	M. CHENANTAIS DOMINIQUE	3 PLACE DES FOUGERES	ZX 59	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	28/05/2024
PA					
	/	/	/	/	/
PC					
PC 056 155 24 T0017	M. MESCLIER PHILIPPE	14BIS ALLEE DES CHENES	YH 926	MODIFICATION DE FACADE ET EXTENSION	21/05/2024
PC 056 155 24 T0019	M. WALSPECK BERNARD	8 PLACE DE KERLOCHET	YA 133	EXTENSION	21/05/2024
DIA					
IA 056 155 24 00015	ME GUIHARD CATHERINE	10 ALLEE DE L'ILE DU MOULIN	ZH 315	/	06/05/2024
IA 056 155 24 00022	ME GUIHARD CATHERINE	IMPASSE DU DOUE	ZC 244 ZC 248	/	06/05/2024
IA 056 155 24 00023	ME GUIHARD CATHERINE	9 ALLEE DES VANNEAUX	ZH 303	/	06/05/2024
IA 056 155 24 00024	ME LEGOFF LINE	43 ALLEE DU BIHEN	ZD 276	/	21/05/2024
IA 056 155 24 00025	LMGCB	29 DOMAINE DE BILAIRE	YH 244	/	28/05/2024
IA 056 155 24 00026	SCP LESBATS- BIHAN	29 DOMAINE DE BILAIRE	YH 244	/	28/05/2024

o Demandes accordées en juin 2024 :

NUMERO	NOM	ADRESSE DU TERRAIN	PARCELL E	OBJET	DATE D'ACCOR D
CU					
CU 056 155 24 T0098	AGENCE DE L'OCEAN	KERSEGUIN	YL 445 YL 446	MAISON D'HABITATION	03/06/202 4
CU 056 155 24 T0116	ME GUIHARD CATHERINE	IMPASSE DE KERFU	ZC 13	MAISON INDIVIDUELLE	24/06/202 4
DP					
DP 056 155 24 T0050	M. CLEMENT MIKAEL	57 RUE DU CALVAIRE	ZW 406	CLOTURE	03/06/202 4
DP 056 155 24 T0053	M. MAUGIN JACKIE	66 RUE DU LIENNE	ZX 114	FENETRE DE TOIT	03/06/202 4
DP 056 155 24 T0055	M. KAMIERZAC LIONEL	29 LOTISSEMENT "LE BISCAYO"	YI 138	MODIFICATION D'ASPECT EXTERIEUR	06/06/202 4

DP 056 155 24 T0056	M. THOMIN DOMINIQUE	6 RUE DE L'ILE A BACCHUS	ZI 53	ABRI DE JARDIN	03/06/2024
DP 056 155 24 T0060	M. TERTRAIS JEAN-PIERRE	42 ALLEE DU POUDRANTAIS	ZD 48	PERGOLA BIOCLIMATIQUE	03/06/2024
DP 056 155 24 T0062	M. ABADO GILLES	10 IMPASSE DU CASTILLY	ZS 88	VERANDA ET MODIFICATION D'OUVERTURE	25/06/2024
DP 056 155 24 T0064	M. CRAPART DIDIER	10 CLOS DE L'ESTUAIRE	ZV 153	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	06/06/2024
DP 056 155 24 T0065	MME WEINGAERTNER SONIA	15 ALLEE DES CUPRESSUS	ZH 351	ABRI DE JARDIN	24/06/2024
DP 056 155 24 T0067	MME ERDMANN NICOLE	94 RUE DES STERNES	ZB 19	PISCINE	14/06/2024
DP 056 155 24 T0070	M. HEIDT JAMES	6 ALLEE DES KORRIGANS	YH 139	TRANSFORMATION GARAGE EN HABITABLE ET MODIFICATION FACADES	25/06/2024
DP 056 155 24 T0071	M. JOYAU SIMON	20 RUE DE TREGORVEL	ZL 23	AMENAGEMENT COMBLES ET MODIFICATION OUVERTURES	19/06/2024
PA					
PA 056 155 24 T0002	MME CORTES ANNE-CECILE	33 ALLEE DU MOULIN	ZW 12	DEUX LOTS A BATIR	25/06/2024
PC					
PC 056 155 24 T0018	MME GOURIOU CELINE	197 ROUTE DU HAUT PENESTIN	ZR 53	TROIS LOGEMENTS APRES DEMOLITION	12/06/2024
PC 056 155 24 T0020	M. DAUBLAIN DAVID	8 ALLEE JEAN EMILE LABOUREUR	ZA 23	EXTENSION ET TERRASSE	12/06/2024
PC 056 155 24 T0021	M. TEMPLE JEAN-YVES	IMPASSE DU DOUE	ZC 248	HABITATION	27/06/2024
DIA					
IA 056 155 24 00027	ME BOHUON MATHIEU	23 ALLEE DES AULNES	YH 317	/	06/06/2024
IA 056 155 24 00028	ME LE CALVEZ TANGUI	RUE DU CALVAIRE	ZW 451	/	06/06/2024
IA 056 155 24 00029	ME BAZIN FRANCOIS	20 ALLEE DES AULNES	YH 321	/	06/06/2024
IA 056 155 24 00030	ME GUIHARD CATHERINE	BIOLLE	YH 543 YH 544 YH 629 YH 630	/	18/06/2024
IA 056 155 24 00031	M. LE CORGUILLE NICOLAS	CLOS DE TREGORVEL	ZL 23	/	06/06/2024
IA 056 155 24 00032	ME GUIHARD CATHERINE	19 ALLEE DE L'ILE A BACCHUS	YH 767 YH 776 YH 864 YH 872	/	18/06/2024
IA 056 155 24 00033	SELARL GUIHARD-DICECCA	45 RUE DE LA POINTE DU BILE	YM 231 YM 239	/	06/06/2024
IA 056 155 24 00034	ME LE CALVEZ TANGUI	24 RUE DE LA BARQUETTE	YA 142	/	12/06/2024

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

La séance est levée à 19H36.

La secrétaire  
Sandrine GOMEZ



Le Maire  
Pascal PUISAY

